



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 19 mai 2023, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routier à la N12 entre la « rue d'Asselborn » et la « Grand-rue » à Troisvierges à partir de mardi 30 mai 2023 jusqu'au vendredi 02 juin 2023, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue de la N12, entre la « rue d'Asselborn » et la « Grand-rue » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, à partir de mardi 30 mai 2023 jusqu'au vendredi 02 juin 2023 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 05.06.23 »